

Paris, le 26 mars 2025

Monsieur Serge Tournaire
Doyen des Juges d'instruction
Pôles spécialisés
 Tribunal judiciaire de Paris
 Parvis du Tribunal
 75017 Paris

Par dépôt au greffe

Réf. Jean-Charles Naouri
 P 1825400358
Objet : Plainte avec constitution de partie civile – transmission de document

Monsieur le Doyen des Juges d'instruction,

Monsieur Jean-Charles Naouri a déposé une plainte avec constitution de partie civile entre vos mains il y a désormais plus de huit mois, soit le 9 juillet 2024 des chefs de manipulation de cours, diffusion d'informations fausses ou trompeuses, délit d'initié, association de malfaiteurs, corruption et recel de ces délits.

A date, aucun réquisitoire introductif du PNF et *a fortiori* aucune ordonnance de désignation d'un juge d'instruction n'ont été délivrés.

Nous estimons néanmoins indispensable de partager avec vous sans délai la note que nous a fait remettre notre client dans le cadre de cette procédure.

Cette note permet de compléter l'éclairage fourni dans la plainte sur la situation du groupe CASINO et de son ancien dirigeant sur la période des faits visés. Elle permet de comprendre de manière détaillée notamment :

- La naissance du conflit ayant existé entre Messieurs Abilio Diniz (ancien dirigeant du groupe PAO DE ACUCAR et ancien actionnaire de CARREFOUR BRESIL) et le groupe CASINO et son dirigeant Jean-Charles Naouri, ce conflit ayant mené à la mise en place par Abilio Diniz d'un réseau destiné à lancer des attaques avec l'aide de fonds activistes sur le titre du groupe CASINO à compter de l'année 2015.



- Les circonstances dans lesquelles ce réseau mêlant acteurs financiers, judiciaires et médiatiques a ensuite pu être réutilisé par la direction de Monsieur Alexandre Bompard sur la période 2018-2019 afin de favoriser une opération de rachat de la société CASINO.

La teneur de cette note venant manifestement au soutien des faits développés dans la plainte déposée entre vos mains à l'encontre des responsables des attaques subies par le groupe CASINO justifie que notre client ait souhaité qu'elle soit sans délai versée au dossier.

Par ailleurs, nous vous indiquons que notre Consœur Marie-Alix Canu-Bernard est désormais remplacée par notre Confrère Jean-Yves Le Borgne parmi les conseils intervenant dans l'intérêt de Monsieur Jean-Charles Naouri.

Nous vous remercions vivement par avance de l'attention que vous accorderez à notre courrier et vous prions de croire, Monsieur le Doyen des Juges d'instruction, à l'assurance de nos salutations les plus respectueuses.

Nicolas HUC-MOREL

Jean-Yves LE BORGNE

Olivier BARATELLI

PJ ment.